SI LA MEDECINE DE PREVENTION NE VIENT PAS A TOIVA A LA MEDECINE DE PREVENTION

Le personnels de l'éducation nationales sont plus que jamais invités à prendre connaissance du fonctionnement de la médecine préventive, tant au niveau de la santé personnelle qu'au niveau du combat syndical.

e médecin de prévention a un métier singulier : il a pour mission de prévenir toute altération de la santé des personnels du fait de leur travail.

Le médecin de prévention analyse donc les conditions de travail dans tous leurs aspects. Il est ainsi habilité à venir sur les lieux de travail pour passer aux crible les conditions matérielles (locaux, mobiliers...) mais aussi les relations au seins des unités de travail, ceci afin de proposer des aménagements de poste de travail ou de conditions d'exercice. Son intervention ne peut donc en aucun cas être remplacée par une visite auprès d'un médecin traitant, ni par le « check-up » proposé périodiquement par la MGEN.

Si on ajoute que les médecins de prévention ne sont pas soumis à l'autorité hiérarchique du Recteur (au même titre que les inspecteurs santé sécurité au travail), on mesure à quel point leur travail revêt un enjeu de santé très important pour les personnels de l'éducation nationale.

Une médecine qui n'a pas les moyens d'honorer ses missions

Nous avons déjà eu l'occasion dans le précédent numéro de ce journal de démontrer les manques de moyens criants de la médecine de prévention dans l'Education Nationale (pour relire cet article : http://www.cgteducaix.ouvaton.org/spip.php?rubrique128).

L'absence de prévention qui renforce le déni

Cette situation est lourde de conséquences : l'absence de prévention éloigne les personnels de toute réflexion sur l'impact du travail sur la santé. En effet, certains agents peuvent en arriver jusqu'au déni, ne se considérant plus comme des travailleurs mais comme des missionnaires qui s'effacent corps et âme pour remplir la mission de service public qui leur est assignée. Cette posture est dangereuse. Elle explique en partie la proportion importante de salariés de notre ministère exposé au burn-out. Elle empêche également d'identifier rapidement les troubles musculo-squelettiques, conséquences avérées de gestes répétitifs, de cadences élevées, de stress, de souffrance, de conditions de travail dégradées.

A l'évidence, si les personnels de l'éducation nationale étaient habitués à échanger avec un médecin de prévention sur leurs conditions de travail, ces pathologies seraient repérées plus tôt, ce qui rendrait possible tout un éventail de prévention; on éviterait par exemple le passage d'un malêtre à la dépression, ou d'un trouble musculo-squelettique à la chirurgie.

Prendre un rendez-vous

Adressez le courrier à votre chef de service (Chef d'établissement pour le 2nd degré et Dasen pour le 1er degré) et téléphonez au secrétariat de la Médecine de Prévention. Nous mettons à votre disposition dans ce journal la lettre type. Vous avez le droit de fixer le rendez-vous pendant votre temps de service ; il vous suffira de faire transmettre votre convocation à votre chef de service. Les frais de déplacement pour vous rendre à la convocation sont remboursés. Vous pouvez choisir aussi de prendre un rendez-vous sur votre temps libre et n'avertir personne, le médecin de prévention n'a pas le droit de divulguer quoi que ce soit à notre hiérarchie, hormis dans quelques situations, et avec l'autorisation de l'agent concerné.

Préparez votre visite

Listez vos questions, demandes et les atteintes à la santé mais également ce qui vous pèse au travail, ce qui vous empêche de faire un travail de qualité. Demandez au médecin de venir sur votre lieu de travail si celui-ci est vétuste ou si vous jugez votre poste de travail inadapté. Vous pouvez également vous présenter à la visite avec des photos pour éclairer le diagnostic.

Pour préparer votre visite et suivre votre situation : sdencgt13.chsct13@orange.fr

Ensemble, donnons à la prévention la place qu'elle mérite, parce que le travail est fait pour gagner sa vie, pas pour la détériorer!

Sandrine Scognamiglio - Infirmière au collège Marcel Pagnol - Martigues - Elue CHSCT Departemental